

COMMUNIQUE DE PRESSE**Avenir des retraites :
bloquer les régressions sociales,
imposer une véritable réforme**

L'avenir de notre système de retraite risque de se jouer dans les mois qui viennent. Les mesures déjà prises à l'encontre des salariés du secteur privé (mesures Balladur de 1993, accord Arrco/Agirc de 1996) programment pour l'avenir une baisse importante du niveau des pensions par rapport aux salaires, baisse que le Conseil d'orientation des retraites (COR) a chiffré à 20% à l'horizon 2040. Le gouvernement et le patronat veulent étendre ces mesures au secteur public, et, sur la lancée, imposer de nouvelles dispositions contre les salariés du privé et préparer une régression sociale d'ampleur. Dans ce cadre, l'insistance mise sur le passage à 40 annuités de cotisations pour le public prend tout son sens : faire sauter un verrou qui permettra d'imposer à tous, et d'abord au secteur privé, une nouvelle augmentation de la durée de cotisation que le MEDEF fixe à 45 ans.

Pour la FSU et l'Union Syndicale G10 Solidaires, l'équité nécessaire entre le secteur privé et le secteur public ne peut se faire en étendant à ce dernier les mesures injustes prises à l'encontre du secteur privé. Il s'agit au contraire de revenir en arrière sur les régressions et d'imposer pour tous, privé et public, le maintien, pour l'avenir, du niveau actuel des retraites par rapport aux salaires. Cet objectif se décline dans les propositions suivantes qui s'articulent indissociablement :

- un taux de remplacement net en moyenne de 78% qui correspond au niveau moyen constaté par le COR ;
- une durée de cotisation de 37.5 annuités pour le public comme pour le privé ;
- un départ à la retraite à taux plein à 60 ans, ce qui n'exclut pas des possibilités de souplesse ;
- des droits nouveaux, notamment la validation des périodes de précarité, d'études ou de formation.

Ces objectifs sont parfaitement supportables par l'économie française. Ainsi, le retour aux 37.5 annuités pour le secteur privé aurait une incidence faible (0.3 point de PIB) sur les besoins de financement du système. Plus globalement, pour maintenir les taux de remplacement actuel et revenir sur les régressions en cours, les dépenses de retraites devront passer de 12.6% aujourd'hui à 18.5% du PIB à l'horizon 2040, et ce, alors que de dernier devrait au minimum doubler pendant la même période. Pour couvrir cette évolution, une augmentation de 15 points de cotisation lissée sur 40 ans, soit 0.37 point en moyenne par an, suffirait. Il est difficile de croire qu'une telle augmentation pourrait mettre toute l'économie à terre. Une vision catastrophique est d'autant moins fondée qu'un rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée est tout à fait envisageable. Il n'est pas acceptable de considérer comme pérenne la baisse de 10 points de la part des salaires ayant eu lieu ces dernières années.

On le voit notre système de retraites est confronté à des défis importants mais nous sommes loin du déterminisme démographique dont on a voulu nous convaincre. Le fatalisme n'est pas de rigueur. Le problème des retraites relève moins de la pyramide des âges que d'un nouveau partage de la richesse produite. C'est à celui-ci qu'il faut s'atteler. Un débat national et une vraie négociation sont nécessaires. Les manifestations unitaires du 1er février seront une première étape pour imposer au gouvernement et au patronat une véritable réforme des retraites.

Paris, le 30 janvier 2003